

CONVOCATION POUR LA 45e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Chers membres,

C'est avec plaisir que nous vous convions à la 45e assemblée générale annuelle de la Société historique de la Saskatchewan (SHS) le mercredi 16 novembre 2022 à 17h00.

L'assemblée aura lieu en format hybride :

- En personne à la salle de conférence de Nation fransaskoise au 120 Sonneschein Way, Saskatoon (espace limité à 15 personnes);
- Lien numérique : https://us06web.zoom.us/i/3639679339;
- Lien téléphonique : +1 778 907 2071 ID de réunion : 363 967 9339.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'assemblée, veuillez noter que :

- Les documents de l'assemblée seront disponibles sur le site Web de la SHS, histoireSK.ca;
- Les personnes intéressées doivent communiquer leur intérêt par courriel à la direction générale, direction@histoireSK.ca;
- Les membres sont invités à renouveler leur adhésion à partir du formulaire suivant ;
- Pour des considérations logistiques, les formulaires et les paiements devront être reçus au plus tard le mercredi 16 novembre 2022;
- Toutes propositions émanant des membres de la SHS doivent être envoyées au conseil d'administration au plus tard le 8 novembre 2022 à <u>CA@histoireSK.ca</u>.

Pourquoi prendre part à l'Assemblée générale annuelle ?

L'Assemblée générale annuelle est une occasion formidable pour tous ceux et celles qui s'intéressent à l'histoire et au patrimoine fransaskois. Durant l'AGA, nous discutons des réalisations, des défis et des opportunités, et nous présentons la prochaine année. Les membres ont la chance de rencontrer l'équipe et de partager également leurs idées.

Élections au conseil d'administration

Les membres intéressés à siéger au conseil d'administration sont priés de remplir et transmettre le <u>formulaire de</u> candidature à CA@histoireSK.ca.

Cordialement, Le conseil d'administration











ORDRE DU JOUR

Mercredi 16 novembre 2022 à 17h00

- 1. Suivi des adhésions des membres
- 2. Mot de bienvenue
- 3. Enregistrement de la séance, pour fin de prise de notes
- 4. Élection de la présidence d'assemblée
- 5. Nomination d'un secrétariat d'assemblée
- 6. Adoption de l'ordre du jour
- 7. Lecture et adoption du procès-verbal de la 44e Assemblée générale annuelle
- 8. Rapport de la présidence
- 9. Rapport du secrétariat
- 10. Rapport de la direction
- 11. Adoption des états financiers audités
- 12. Nomination de la firme d'audit comptable
- 13. Révision et adoption des frais d'adhésion des membres
- 14. Révision des statuts et des règlements
 - a. Mécanismes de révision
 - b. Élimination de l'article 4.2.6. des Règlements administratifs :
 - « Le poste de président ne peut être occupé par la même personne plus de deux (2) années consécutives. »
- **15.** Élection des administrateurs
 - a. Nomination d'une présidence d'élection
 - b. Rapport d'élection
 - c. Élection
- 16. Levée de l'assemblée







